

Le 3 juin 2005

Avis aux intervenants,

Le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) et les organismes de réglementation des services d'assurance au Canada (connus sous l'abréviation anglaise « CISRO ») ont le plaisir de publier le document de consultation intitulé *Relations entre assureurs et intermédiaires*. Ce document, publié aujourd'hui aux fins d'examen et de commentaires, s'adresse à tous les intervenants et à toutes les autres parties intéressées.

Le document de consultation a été rédigé par le Comité de révision des pratiques de l'industrie, instauré par le CCRRA et les CISRO en octobre 2004 en vue d'offrir aux responsables de la réglementation de l'ensemble du pays une démarche coordonnée pour examiner les pratiques concernant la relation entre les intermédiaires et les compagnies d'assurance.

Au cours de la première phase de l'examen, le Comité a élaboré un questionnaire d'évaluation des pratiques commerciales fondé sur le risque pour obtenir des renseignements de la part des compagnies d'assurance sur leurs relations avec les courtiers, agents et autres intermédiaires au Canada. Le présent document de consultation a été rédigé à partir des réponses obtenues. Le questionnaire avait été transmis aux compagnies d'assurances incendie, accidents, risques divers (IARD) et d'assurances de personnes (assurance-vie et assurance maladie), en novembre et en décembre 2004 respectivement. Le sommaire des réponses est inclus dans le document.

Dans le cadre de l'examen, le Comité a évalué les répercussions possibles des différents aspects de la relation entre l'assureur et l'intermédiaire sur la confiance du consommateur. Il a également exploré des politiques qui renforceraient au besoin la réglementation protégeant le consommateur.

La prochaine phase de la révision vise à solliciter les commentaires des intervenants sur les questions présentées dans le document de consultation. Il est important de noter cependant qu'aucune des approches qui y sont décrites ne doit être interprétée comme une position officielle du gouvernement provincial, territorial ou fédéral ou d'un organisme.

Le Comité invite les consommateurs, les intervenants du secteur de l'assurance et toutes les autres parties intéressées à faire parvenir leurs commentaires, suggestions ou idées en ce qui concerne les questions décrites dans le document de consultation. Pour obtenir une copie du document, veuillez visiter le site Web du CCRRA ([www.ccir-ccrra.org](http://www.ccir-ccrra.org)). Le Comité vous invite à lui faire parvenir vos soumissions avant le 3 août 2005, de préférence par voie électronique.

Veillez noter que le CCRRA et les CISRO ont l'intention de rendre accessibles au grand public toutes les soumissions reçues à la suite du processus de consultation, en les affichant sur le site Web du CCRRA.

Toutes les soumissions doivent être transmises à :

Stephen Paglia  
Chef des politiques (intérim)  
Secrétariat du CCRRA  
5160, rue Yonge, C. P. 85  
17<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M2N 6L9

Courriel : [SPaglia@FSCO.GOV.ON.CA](mailto:SPaglia@FSCO.GOV.ON.CA)

Une fois que les commentaires et les suggestions auront été recueillis auprès des intervenants, le Comité de révision des pratiques de l'industrie pourrait recommander au CCRRA et aux CISRO de proposer aux instances gouvernementales les politiques décrites aux présentes, ou d'autres politiques suggérées par les intervenants dans le cadre de la consultation. Après la consultation, les autorités de réglementation de l'assurance de chaque province et territoire évalueront avec leur gouvernement respectif les suggestions des intervenants afin de déterminer, le cas échéant, les mesures qui s'imposent.

Sincères salutations,

Original signé par

Michael Grist

Président, Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance  
Surintendant adjoint des assurances, Financial Institutions Commission, Colombie-Britannique